

La lettre de l'ONAGRI

Volume I, N°4

Trimestre 4- 2015



La lettre de l'ONAGRI est un nouveau paru trimestriel à destination d'un large public qui traite de sujets d'actualité relatifs au secteur de l'Agriculture et de la Pêche.

Ce quatrième numéro vous propose deux articles différents mais ayant en commun la protection de l'exploitation agricole. Le premier article traite de l'assurance agricole en Tunisie et s'interroge sur la portée du système adopté actuellement pour la gestion des risques lesquels sont marqués par une prévalence des aléas climatiques et leurs conséquences sur l'appareil de production ainsi que les récoltes sachant que ce secteur ne représente que 3% du chiffre d'affaires du marché des assurances dans notre pays.

Le second article traite de la politique agricole des Etats Unis à travers le Farm Bill qui à l'instar

de la PAC utilise des leviers tels que les subventions, les paiements compensatoires et des systèmes assurantiels étudiés pour protéger les exploitations agricoles à la fois contre la volatilité des marchés et les pertes de récoltes.

Les notes de lecture de ce numéro se réfèrent à deux documents ; le premier sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture «Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale» (FAO 2015). Le second est une analyse rétrospective sur la période (1961-2011) relative au système alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen » (INRA-Rapport pour Pluriagri, 2015). Enfin la rubrique rendez-vous donne un aperçu sur les rencontres et manifestations qui auront lieu au cours du premier trimestre de l'année 2016.

L'assurance agricole en Tunisie : Quelle portée pour la gestion du risque ?

Yعتبر القطاع الفلاحي من أشد القطاعات تأثراً وارتباطاً بالعوامل الخارجية من تغيرات مناخية وأفات طبيعية وتقلبات في الأسواق، إضافة إلى بعض العوامل التي لها صلة بالسلم الاجتماعي والوضع الأمني للبلاد. وبهذا فإن المستثمر الفلاحي سيما صغير الحجم بأمر الحاجة لآليات تضمن له المردود الأدنى الذي يمكنه من استمرارية نشاطه في خضم الظروف والعوامل المتحدثة عنها أعلاه. ومن هذا المنطلق يكتسي قطاع التأمين الفلاحي أهمية قصوى من حيث الضمانات التي يقدمها للمستثمر، إلا أن إقبال الفلاحين على هذا النوع من التأمين يعتبر دون المرجو في تونس، وذلك بالرغم من التشجيعات والمساهمات التي تقدمها الدولة للبحث على الاشتراك الإرادي في خدمات التأمين الفلاحي. ويساهم التأمين الفلاحي بنسبة متواضعة جداً تراوح 3% من حجم المعاملات في قطاع التأمين ككل، ويبلغ عدد الفلاحين المؤمنين 7% من مجموعة المستثمرين في القطاع الفلاحي وأغلبهم يلتجئ لهذه الخدمة إجبارياً للحصول على القروض البنكية. ويعود هذا أساساً للعديد من الأسباب التي يقع طرحها تبعاً في التقرير الحالي كما يقع طرح بعض الاقتراحات الممكنة للنهوض بقطاع التأمين الفلاحي في تونس.

1. Aperçu général sur le concept de l'assurance

« Un contrat d'assurance est par nature une prise en charge d'un risque de l'assuré par un assureur. Il y a cession du risque contre paiement d'une prime. Le contrat d'assurance est fondé sur la définition de l'événement aléatoire, de la conséquence néfaste engendrée et du mécanisme de calcul du montant de l'indemnité.

Il respecte en outre le principe indemnitaire qui stipule que l'indemnité ne peut être supérieure à la perte subie par l'assuré. » (Malâtre, 1998). En effet, l'option pour un contrat d'assurance constitue un instrument du financement du risque, lequel relève d'une stratégie globale de gestion du risque adoptée à l'échelle du pays. Ainsi, l'assurance joue un rôle à la fois économique et social par sa contribution au PIB à travers le chiffre d'affaires qu'elle génère (total des primes), la garantie de la survie des entreprises, la garantie investissements, la sécurisation des individus, de leur patrimoine et de leur revenu (salariés, malades, ouvriers, agriculteurs, cas sociaux etc). Sans assurance les investisseurs ne s'aventureraient à aucun risque.

Généralement on utilise deux indicateurs qui permettent de mesurer le développement des marchés d'assurance et de positionner le secteur à l'échelle macroéconomique :

-Le taux de pénétration qui est défini comme étant la part de ce secteur dans le P.I.B (Produit Intérieur Brut) du pays qui est le rapport (Total des primes / PIB). Ce taux est en général plus élevé pour les pays dont le niveau de développement économique est plus important à l'instar des Etats -Unis, du Japon et de la France.

-La densité d'assurance qui est la somme des dépenses d'assurance effectuée annuellement par habitant (prime moyenne par habitant). C'est un indicateur qui donne une idée sur la part du revenu qui est consacrée à la

consommation du service assurance.

Toutefois le taux de pénétration est un indicateur plus significatif que la densité d'assurance surtout pour des pays dont le nombre d'habitants est assez important comme la Chine et l'Inde.

En Tunisie, durant les années 2005 et 2006, où le taux de croissance du PIB était assez élevé, le taux de pénétration est passé de 1.91% en 2005 à 1.94% en 2006. La densité d'assurance est passée de 55 dinars /habitant en 2002 à 79.1 dinars/habitant en 2006. Elle comporte toutefois une part importante affectée à l'assurance automobile. Cette densité reste très faible comparée à une moyenne mondiale d'alors de l'ordre de 554.8 dollars / habitant sachant que dans les pays développés cet indicateur peut atteindre plus de 6 400 dollars (cas de la Grande Bretagne).

2. L'assurance agricole en Tunisie

En agriculture, le risque est une partie intégrante à toute activité. Les agriculteurs sont confrontés à des risques liés au marché et à la production. Les prix des intrants peuvent devenir inabornables, les prix de vente peuvent s'effondrer, les aléas du climat (sécheresse, pluies diluviennes, grêle, neige, vents violents, températures excessives causant des incendies, etc.) et les fléaux à l'instar de l'invasion de parasites ou des maladies peuvent causer la chute des fruits, la perte des récoltes ou la mortalité du bétail rendant les revenus des exploitants instables et imprévisibles d'une année sur l'autre.

Ces risques sont d'autant plus importants qu'ils peuvent affecter plus d'un individu soit une région entière ou un grand nombre d'agriculteurs. Ils peuvent ainsi ralentir le développement économique, entraver la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'apparition de crises humanitaires (zones rurales isolées, récoltes anéanties, pénuries, etc.). Déjà Chaufton (1884) disait

« Considérée dans ses effets immédiats, l'assurance est la compensation pécuniaire de certains effets du hasard qui détruisent ou diminuent le patrimoine de l'homme.. » à cela l'on pourrait ajouter les effets dus à la volatilité des prix et à l'instabilité des marchés (irrégularités de l'offre et de la demande).

L'assurance agricole a été introduite en Tunisie sous le protectorat Français où il était prévu par décret de constituer un fonds de secours destiné à aider les agriculteurs en cas de pénurie. En 1912, fut créée la Caisse Mutuelle Agricole spécialisée dans la grêle. Après l'indépendance, il y a eu nationalisation de ce type d'entreprise et création de la CTAMA (Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles) qui a trouvé sa forme juridique définitive en 1992. Les risques agricoles et matériels faisant l'objet d'un contrat d'assurance sont : la grêle (céréales, arboriculture, vignes, maraîchage), les incendies des récoltes, multirisques pour les cultures sous serres l'aviculture et la pisciculture, les équipements et engins agricoles, les incendies du bâtiment, les dégâts subis aux navires et aux corps de pêche, la mortalité du bétail, les matériels, les bâtiments et la responsabilité civile. Pour le risque de grêle sur les céréales, la prime est subventionnée à 50% Cependant, la sécheresse ne fait pas partie des risques couverts, alors qu'en Tunisie, cet aléa est très fréquent avec en moyenne une sécheresse tous les 4 à 5 ans.

Autres que la CTAMA, d'autres assureurs privés sont actifs dans la branche de l'assurance agricole dont : l'ASTREE, la GAT, la STAR, la COMAR, l'LLOYD, et l'assurance BIAT. Mais la CTAMA accapare la principale part (plus de la moitié) du marché de l'assurance agricole en Tunisie.

Toutefois, l'assurance agricole en Tunisie demeure le parent pauvre du secteur des assurances. Elle représente plus de 3% du chiffre d'affaires du marché des assurances. 35 mille agriculteurs sont assurés sur un nombre

total de 516 mille exploitations soit un taux de l'ordre de 7% seulement.

Selon les compagnies, les agriculteurs du Nord-ouest sont ceux qui souscrivent le plus pour l'assurance agricole avant ceux du Centre et enfin du Sud. Ceci serait expliqué par une prévalence plus importante de risques climatiques dans ces régions. 70% des agriculteurs non assurés ont subi des pertes parfois massives dues notamment à la grêle, l'incendie et la mortalité du bétail. Par ailleurs, l'adhésion à un corps d'assurance agricole en Tunisie est étroitement liée à l'octroi de crédits bancaires ; les institutions financières ayant des réticences à octroyer des prêts aux petits exploitants en raison des risques existants. Cet accès limité au crédit agricole en Tunisie constitue un frein à la croissance du secteur. La proportion d'agriculteurs bénéficiant de prêts bancaires ne dépasse pas 7 %. En effet, les investissements privés dans le secteur agricole se basent plus sur l'autofinancement tandis que les banques essentiellement la (BNA) financent seulement entre 25% et 30% des montants investis.

Pour favoriser la diffusion de l'assurance et développer les investissements dans l'agriculture et la pêche, l'Etat a pris des mesures d'encouragement dont le fait de généraliser l'exonération de la taxe unique sur l'assurance, la réduction de 30% à 40% des tarifs appliqués à la couverture de certains risques (respectivement mortalité du bétail, grêle et incendies), la réduction de 20% des primes d'assurances au profit des agriculteurs adhérents à un contrat collectif d'assurances ou ceux qui souscrivent des contrats individuels renouvelables annuellement et durant trois ans. Cette dernière démarche a pour but d'inciter les agriculteurs à s'assurer sur une longue période et non pas seulement sur une année.

Au delà de l'assurance agricole, deux autres mécanismes sont mis en œuvre

pour contribuer à la gestion des risques agricoles : le **Fonds National de Garantie** qui doit permettre l'achèvement des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre les risques de sécheresse et les microcrédits accordés par les associations le **Fonds de Calamités Naturelles**, qui doit servir à l'indemnisation des dommages subis par les agriculteurs et relatifs à des aléas climatiques non assurables ou exceptionnels (calamités naturelles). Toutefois, ces deux fonds n'ont que très peu fonctionné dans la pratique, en raison du dysfonctionnement dans les modalités de leur mise en œuvre.

A titre d'exemple, en 2014, les pertes dues aux aléas climatiques enregistrées dans le secteur agricole ont totalisé 50 MD au terme des dix premiers mois l'année.

Ainsi donc malgré l'ampleur des dégâts et la fréquence des variations climatiques extrêmes qui se confirment davantage en raison des émissions de gaz à effet de serre les taux d'assurance contre les risques des activités agricoles demeurent encore faibles. Ces taux sont de l'ordre de 10% pour les céréales, 7% pour les têtes bovines de race pure et de 3.5% pour les oliviers.

Cette réticence des agriculteurs vis-à-vis de l'assurance revient à plusieurs facteurs tels que :

- **Le problème du morcellement** : 75% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 10 hectares. Le paiement de la prime d'assurance alourdit les charges du petit exploitant et augmente le coût de production, d'autant plus que le choix d'adhésion à une assurance est encore facultatif.

- **La nature des risques couverts** : la plupart des agriculteurs pensent que les programmes actuels ne s'accordent pas avec les activités qu'ils ont choisies et les risques engendrés ou les sinistres subis. Les risques couverts par les assureurs tunisiens sont considérés par les agriculteurs comme étant non représentatifs ou insuffisants par rapport aux risques réellement

encourus notamment les fléaux dus aux insectes ou aux parasites ravageurs (feu bactérien, Tristeza), les épidémies, la sécheresse conjuguée à la rareté de l'eau, les inondations, les vents violents, l'insécurité et les vols.

- **Le manque d'information et le coût élevé des primes d'assurance**

- **Parfois des croyances culturelles et religieuses**, une partie des agriculteurs ayant une objection religieuse à l'égard du concept de l'assurance en tant que tel.

- **Les coûts de transaction** sur le marché de l'assurance (recherche d'information, négociation de contrats, etc.)

3. Pour mieux développer le secteur

Tel que proposé actuellement le système d'assurance n'a pas encore gagné la confiance totale d'une population agricole vulnérable exposée à des dangers d'ordre économique et naturel : volatilité des marchés, catastrophes naturelles, épidémies, sécheresse etc. A ce niveau se pose la question suivante : que faire pour regagner l'intérêt pour l'assurance agricole ?

Plusieurs voies sont actuellement évoquées pour le développement du système assurantiel. La mise en œuvre **d'une assurance indicielle climatique** pour le risque de sécheresse par exemple pourrait être conseillée dans certains cas pour mieux adapter les produits de l'assurance agricole en Tunisie aux vrais besoins des agriculteurs.

L'assurance indicielle est une assurance liée à un indice, tel la pluie, la température, l'humidité ou les rendements des cultures, plutôt que la perte réelle. Son principal avantage est que les coûts de transaction peuvent être plus faibles. Elle peut donc être financièrement viable pour les assureurs et abordable pour les petits agriculteurs. L'application la plus courante dans les pays en développement à ce jour, est l'utilisation d'un index des totaux

pluviométriques d'une station météorologique représentative des caractéristiques climatiques de la région pour s'assurer contre les pertes de récoltes liées à la sécheresse. L'assurance sécheresse est un exemple de produit de l'assurance indicielle. Le principe est de baser le paiement des indemnités sur le déficit pluviométrique. Les données pluviométriques sont collectées pendant toute la durée de culture ou à différents moments du cycle de la culture, pondérées, plafonnées, elles permettent d'évaluer les pertes de rendement. Ainsi chaque point d'indice en dessous du seuil défini correspond à un paiement.

Si l'assurance agricole traditionnelle dépend des pertes individuelles, l'assurance indicielle permet une gestion anticipée du risque météorologique.

Les paiements sont rapidement versés qu'il y ait perte ou non de la récolte. La compagnie d'assurance n'a pas besoin de visiter les champs des agriculteurs pour évaluer les pertes et déterminer les paiements ce qui réduit les coûts et évite les ventes forcées d'actifs.

Ce système encourage l'agriculteur à prendre les meilleures décisions sans penser aux risques. Il se base sur des données objectives et disponibles pour tous, et les individus ne peuvent détourner une situation à leur avantage.

En général la principale cible de ce type d'assurance est la culture des céréales en mode pluvial. Néanmoins, il y aurait probablement des zones où ce système serait commercialement faisable (avec des primes raisonnables), et des zones où le risque excessif pourrait entraîner des coûts de couverture exorbitants. Par ailleurs, toutes autres sources de pertes de récoltes ne sont pas couvertes par la

police indicielle.

A part l'assurance sécheresse, d'autres mesures pourraient être bénéfiques au système d'assurance agricole à savoir :

- élargir la couverture à d'autres risques tels que les fléaux dévastateurs dus aux parasites, les épidémies, les catastrophes naturelles de grande ampleur etc.

- prémunir l'agriculteur contre les risques dus à l'instabilité des prix du marché (lui assurer un revenu minimum),

- poursuivre la subvention des coûts des primes d'assurance principalement pour les petits agriculteurs,

- développer les contrats d'assurance collectifs entre les agriculteurs

- réformer le Fonds de Calamités Naturelles permettant de couvrir les risques non assurés par le secteur privé.

Le Fonds National de Garantie pourrait également être réformé, notamment au niveau des modalités d'intervention pour garantir effectivement les prêts agricoles accordés par les banques.

Sources :

http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2002_num_272_1_5362

https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/hal-00729132/file/risques_marche_agricole_Rapport_final_DGPAAT_2008.pdf

DG/EDA Budget Economique 2014/15.

Kefi, Z. (2010). Analyse de l'adoption d'un programme d'assurance agricole en Tunisie : une approche non paramétrique cas de la zone du Kef. Mémoire de mastère, INAT, Tunisie.

Ndao, A. (2009). Etude sur l'assurance agricole au Sénégal. ENSA Thies.

Toy, B. (2013). Assurance et développement agricole : nouvelle dynamique en Algérie, Maroc et Tunisie.

Nasri, M. (2015). L'assurance Agricole en Tunisie. CTAMA, Tunisie.

www.FAO.org Tunisie: Financement du secteur agricole (Centre d'investissement de la FAO 2013)

produits agricoles ont baissé (crise financière des pays asiatiques et concurrence des pays émergents : Brésil, Argentine) ce qui a conduit les Etats Unis à verser des aides d'urgence aux agriculteurs.

En mai 2002 le congrès américain adoptait le Farm Bill (Farm Security and Rural Investment Act) la Loi cadre agricole fédérale renouvelable tous les 4-6 ans. Elle a remplacé la précédente loi (Federal Agriculture Improvement and Reform Act) de 1996. Par sa politique protectionniste le **Farm Bill de 2002** a considérablement augmenté les subventions ce qui a suscité les contestations des partenaires commerciaux des Etats Unis.

Le Farm Bill de 2002 s'est basé sur trois axes principaux :

- Un système de subventions qui comprend des aides directes "découplées" des prix du marché, des aides d'urgence permanentes dans un mécanisme de soutien contracyclique¹, et des paiements assurant des prix garantis et des subventions directes aux producteurs de blé, de maïs, du coton du riz et du soja.
- Un volet environnemental notamment par des garanties de prêts en faveur des énergies renouvelables.

-Un volet social et de développement rural par l'allocation de ressources financières en l'occurrence des recettes douanières à l'achat public de denrées alimentaires et par l'intervention sur les marchés pour stabiliser les cours des produits de base. Le principe de ce Farm Bill 2002 a été d'aider les agriculteurs à s'adapter aux conditions du marché sans avoir à réguler l'offre. Il leur a assuré un chiffre d'affaires minimum (filet de sécurité).

Le Farm Bill de 2008 ou Loi cadre sur l'alimentation, la conservation et l'énergie « Food, Conservation and Energy Act of 2008 » a autorisé des dépenses à hauteur de 307 milliards de dollars sur cinq années fiscales contre **180 milliards** pour le Bill de 2002). Cette loi a introduit deux programmes :

-ACRE (Average Crop Revenue Election) qui verse une aide aux producteurs de céréales, d'oléoprotéagineux et de coton lorsque leur chiffre d'affaires (et non le prix du produit) baisse en deçà du niveau moyen des dernières campagnes.

-SURE (Supplemental Agricultural Disaster Assistance) qui fournit une indemnité complémentaire aux agriculteurs qui ont souscrit une assurance récolte et qui ont subi des dégâts importants suite à des aléas climatiques de grande envergure.

Les agriculteurs avaient le choix d'adhérer à ACRE ou de rester dans le régime du Farm Bill de 2002.

Par ailleurs d'autres réformes concernant les exportations ont été inscrites dans le cadre de cette loi notamment l'abolition d'un des programmes majeurs de subvention à l'export **Export Enhancement Program** et de deux programmes de crédit à l'export (**GSM 103Program** et le **Programme de garantie de crédit au fournisseur**)

Le nouveau Farm Bill : vers une protection contre la chute des cours

La loi de 2014 contient des mesures qui doivent s'appliquer de 2014 à 2018. Elle apporte plusieurs changements relatifs aux produits de base, aux bons d'alimentation ou SNAPs (Supplément Nutrition Assistance PROGRAM), à la bio énergie, aux agriculteurs biologiques, aux éleveurs, etc. Mais la principale modification apportée consiste à supprimer les aides découplées à l'hectare, au profit d'un système d'assurance, soit sur les prix des récoltes, soit sur les risques agricoles.

C'est ainsi que le budget engagé a été ainsi réparti :

- 80% serviront à financer des bons d'alimentation (**SNAPS**) destinés aux 46 millions d'américains les plus démunis.
- 10% seraient alloués au programme d'assurance récolte subventionné par le gouvernement à travers deux principaux systèmes.

Une couverture des pertes de prix (**PLC**) et une couverture des risques (**ARC**).

Le **PLC** : lorsque les prix du marché « des produits de bases » tombent en dessous des « prix de référence ». Le prix de référence étant pour le blé de 202 dollars/tonne ; pour le maïs de 146 dollars/tonne ; pour le soja de 309 dollars/tonne et pour les arachides de 535 dollars/tonne.

Le **ARC** : lors des catastrophes météorologiques, ce programme d'assurance récolte subventionne à hauteur de 62% les primes d'assurance des agriculteurs.

- 6% destinés à promouvoir des programmes de conservation et des pratiques d'agriculture durable (lutte contre l'érosion des sols etc)
- le reliquat serait destiné aux opérations diverses concernant les

¹ Politique économique dont la finalité est d'empêcher les fluctuations d'activité économique dans l'ensemble de l'économie nationale, ou d'en réduire l'ampleur. Le dispositif des paiements contracycliques, créé par le Farm Bill de 2002 sert à assurer aux producteurs des ressources encore plus stables en instituant un filet de sécurité du revenu agricole en cas de fortes réductions des prix. Ils sont attachés à une superficie historique et à des rendements de référence. En pratique, ils sont versés à l'agriculteur dès lors que le prix du marché est inférieur à un prix d'objectif ajusté. Ce dernier est égal au prix d'objectif, fixé par le Farm Bill de telle manière qu'il couvre le coût de production moyen par culture, diminué des paiements directs.

cultures biologiques, les produits de base, etc). En conclusion, la principale devise du Farm Bill américain consiste à protéger le revenu des agriculteurs dans le but final d'accroître la compétitivité du produit américain sur le marché international.

Le Farm bill et la PAC : regards croisés

Entre les Etats Unis et l'Union Européenne la structure du paysage agricole est différente. Avec une surface agricole immense, une population et un nombre d'exploitants plus réduits, la production agricole des Etats Unis est basée sur les céréales, les oléagineux et les produits avicoles et ce à grande échelle. Dans l'espace agricole de l'UE les unités d'exploitations sont relativement plus réduites, plus intensives en main d'œuvre avec des exploitants vieillissants. L'agriculture y est plutôt orientée vers la production de vin et spiritueux, les fruits et légumes, le lait et ses dérivés ainsi que les viandes notamment la viande porcine.

La PAC a été créée en 1962 avec pour objectifs d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe en augmentant la productivité de l'agriculture et en stabilisant les marchés agricoles à travers une politique de soutien aux marchés et aux revenus. Elle a connu, cinq grandes réformes, dont les plus récentes sont celles de 2003 de 2009 de 2013 (pour la période financière 2014-2020). Après le découplage des aides par rapport aux volumes produits instauré en 2003 assurant un paiement unique à l'exploitation axé sur la stabilité des revenus; la PAC du futur (à l'horizon 2020) propose un recouplage où les paiements uniques aux exploitations sont remplacés par un système de paiements par étapes ou

strates comportant plusieurs composantes (dont le paiement de base à l'hectare, une composante écologique ou «verte», un paiement supplémentaire aux jeunes agriculteurs, etc).

Aujourd'hui, la politique agricole américaine se concentre davantage sur les filets de sécurité, l'assurance et les versements anticycliques ; les aides directes ont été supprimées et remplacées par plusieurs systèmes assurantiels. Par ailleurs, le dernier Farm Bill américain a consacré la majeure partie de son budget à des programmes sociaux pour des bons d'alimentation. Ces bons sont considérés par les pouvoirs publics comme des subventions à l'industrie agroalimentaire et à la grande distribution.

Pour l'UE le budget alloué aux personnes en dessous du seuil de pauvreté est nettement inférieur.

Les deux types d'agriculture celui des Etats Unis et celui de l'UE ont induit des modèles de politiques agricoles différents à savoir la PAC et le Farm BILL qui utilisent les mêmes instruments (subventions, paiements compensatoires, assurances et autres moyens de protection, etc.) mais avec des principes et des objectifs différents. Les deux cadres de politiques agricoles constituent des formes de soutien, qui même s'ils s'inscrivent dans des contextes de réformes, font appel à des instruments pouvant conduire à des distorsions dans les marchés.

Sources :

cairn.info inter-reseaux.org France-science.org agriculture.gouv.fr coordinationrurale.fr

la documentation française.fr

Farm Bill - Le système assurantiel américain face à la PAC. Randy Schnepf, économiste au bureau «

agriculture et alimentation » du Congrès américain, est venu expliquer le Farm Bill lors d'un débat organisé par Saf agr'iDées à Paris le 17 avril.

<http://www.agricorner.com>

<http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-Politique-agricole-et-agriculture-aux-Etats-Unis-evolution-et-enjeux-actuels> par **Sophie Devienne**

<http://www.momagri.org/> Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture Radiographie des soutiens américains à l'agriculture

Une approche comparée des politiques agricoles européenne et américaine. Paolo de Castro, Président de la Commission de l'Agriculture du Parlement européen

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

FAO (2015). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture «Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale», 167p.

Ce rapport a été publié par la FAO la veille de la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation le 16 octobre 2015 dont le thème porte cette année sur le rôle important que joue la protection sociale pour briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale.

Selon les estimations de la FAO, l'élimination durable de la faim au niveau mondial d'ici à 2030 implique d'investir encore 267 milliards de dollars des États-Unis par an en moyenne dans les zones rurales et urbaines et dans la protection sociale, afin que les personnes pauvres aient accès à la nourriture et puissent améliorer leurs conditions de vie.

Ce document démontre que dans les pays pauvres, les systèmes de protection sociale - notamment les transferts en espèces, l'alimentation scolaire et les travaux publics - offrent un moyen économique pour assurer aux personnes vulnérables, la possibilité de sortir de l'extrême pauvreté et de se libérer de la faim tout en améliorant la santé, l'éducation et les chances de réussite de leurs enfants.

Par ailleurs au cours des vingt dernières années, les programmes de protection sociale ont connu un essor rapide. Dans l'ensemble des pays en développement, environ 2,1 milliards de personnes, soit un tiers de la population totale, bénéficient d'une protection sociale.

Selon le rapport, les programmes de protection sociale ont des effets bénéfiques importants sur l'économie locale, du fait qu'ils stimulent la demande de biens et services locaux sous une forme ou une autre.

On signale que, si l'on veut réduire rapidement le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté, il convient d'élargir ces programmes dans les zones rurales tout en les reliant aux politiques inclusives de croissance.

Le document attire en premier lieu l'attention du lecteur sur le lien qui existe entre pauvreté, protection sociale et

agriculture. Les programmes de protection sociale, quelle que soit la formule adoptée, peuvent effectivement réduire la pauvreté ainsi que l'insécurité alimentaire, ils contribuent à l'accroissement des niveaux de consommation et améliorent la diversité des apports alimentaires au sein des ménages.

Dans une deuxième étape le document présente l'impact des programmes sur la nutrition, la santé et l'éducation, ce qui a des conséquences pour la productivité agricole et l'employabilité futures.

La troisième étape met l'accent sur l'importance des programmes de protection sociale. Ceux-ci en effet favorisent l'épargne et l'investissement dans les activités agricoles et non agricoles, réduisent les aléas auxquels doivent faire face les ménages, ce qui les incite à se lancer dans des activités plus risquées et plus rémunératrices.

La quatrième étape recommande de regrouper les interventions de la protection sociale et de l'agriculture sous forme de programmes conjoints.

Le rapport ne manque pas de souligner que la protection sociale ne suffit pas, à elle seule, à éradiquer durablement la faim et la pauvreté en milieu rural. La synergie créée entre la protection sociale et le développement agricole est à la fois une nécessité et une occasion à saisir, compte tenu de la réduction des budgets des États. Il est impératif d'aider les plus pauvres à satisfaire leurs besoins de consommation de base, en particulier quand ils sont dans l'incapacité de travailler. Toutefois, il est fortement recommandé d'envisager avec une perspective nationale les modalités par lesquelles l'agriculture et la protection sociale peuvent libérer progressivement les personnes de la pauvreté et de la faim. De telles mesures, selon le rapport, sont susceptibles d'assurer une croissance économique inclusive permettant de briser durablement le cercle vicieux de la pauvreté rurale.

Marty, P. (collab. Manceron S., Le Mouël C., Schmitt B.) (2015). *Le système alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen-Orient : Une analyse rétrospective, 1961-2011. Rapport pour Pluriagri, Paris : INRA, 213 p.*

Le présent rapport constitue le rendu d'un travail rétrospectif réalisé pour le compte de Pluriagri dans le cadre de l'étude globale « Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord-Moyen Orient à l'horizon 2050 : projections de tendances et analyse de sensibilité ».

Le rapport retrace l'évolution du système alimentaire de la région Afrique du Nord-Moyen Orient (ANMO) entre 1961 et 2012. Suite à l'introduction, le rapport aborde trois grands volets, répartis en cinq chapitres : le premier volet portant sur les régimes alimentaires et la consommation, le deuxième concerne les chapitres abordant sur la production et le rendement, l'alimentation animale et les facteurs de production agricole, et enfin un volet dédié à la dépendance alimentaire. Finalement, un relevé de conclusions.

Dans un premier temps le rapport s'est adressé à la caractérisation de la demande alimentaire dans la région qui a fait montre d'un accroissement accompagné d'un changement de nature. En effet, le modèle de consommation alimentaire de la région dénote d'une certaine transition, où la disponibilité alimentaire végétale tend vers des niveaux occidentaux.

Elle est passée de 2000 à plus de 3000 Kcal/hab/jour. Conjugée à une augmentation de la population enregistrée sur la période sus-indiquée, cette croissance de la disponibilité alimentaire par habitant, qui a quintuplé en l'espace de cinquante ans (de 103 trillions de kilocalories à 525 trillions), conduirait à une forte hausse

de la demande alimentaire. D'autant plus que la structure de la demande a varié. Elle a enregistré une forte consommation des huiles végétales, où les huiles de palme, de soja et de tournesol viennent se substituer à l'huile d'olive et afficher une tendance à l'augmentation des importations.

Parallèlement, la consommation de produits sucriers ne cesse d'augmenter. Nonobstant, le régime alimentaire méditerranéen semble être encore maintenu avec une prégnance des produits d'origine végétale, représentant en moyenne 90% de la disponibilité alimentaire, qui s'est avérée stable, où les « fondamentaux » du régime alimentaire méditerranéen semblent se maintenir. Sur le plan régional, la part du végétal reste constante au Moyen Orient, alors qu'en Egypte, la part des produits d'origine animale n'augmente que très peu, contrairement au Maghreb où celle-ci passe de 8 à 10%. La place des céréales dans le régime méditerranéen demeure incontournable, même si leur part dans la disponibilité en produits végétaux a montré une tendance à la baisse, passant de 65 à 60% au cours de la période. Le blé reste la céréale la plus consommée, comptant entre 40 et 50% de la disponibilité alimentaire. Avec une progression quantitative des niveaux de consommation conjuguée à la croissance démographique, les céréales ont pris plus de poids dans le régime alimentaire, passant d'environ 63 trillions de kilocalories à 268 trillions par an, sur la période, soit une multiplication par 4, ce qui met en relief le phénomène de dépendance alimentaire due aux céréales.

Néanmoins, on assiste à un maintien d'un niveau relativement élevé de la part des fruits et des légumes, ce qui renseigne sur le caractère perdurant du régime méditerranéen.

Une caractéristique qui se révèle, celle d'un niveau de consommation de produits animaux qui tend à favoriser l'intensification de l'élevage, d'où le recours à l'importation de l'alimentation animale, à l'instar du maïs et des tourteaux de soja.

Enfin, cette section met en exergue l'augmentation spectaculaire des besoins en produits végétaux, qui s'est multipliée par cinq durant la période, en raison de l'accroissement de la demande régionale en kilocalories, les changements dans le régime alimentaire et de la ration animale.

Dans un deuxième temps, les auteurs abordent la question de l'offre, sous trois angles : la production et les rendements, l'alimentation animale et un regard sur les facteurs de production agricole. On souligne que la production demeure soumise à plusieurs contraintes qui entravent l'appareil productif. La progression limitée des rendements, en particulier en matière de production végétale, dans certaines zones de la région, combinée à une difficile extension des terres cultivables, n'ont pas permis à l'offre de suivre le rythme de croissance de la demande. En effet, même si cette production a quadruplé, passant de 120 à 450 trillions de calories, elle n'est pas arrivée à suivre l'expansion démographique. Les rendements sont marqués par une extrême variabilité interannuelle, et des niveaux faibles, en

particulier dans le Maghreb. D'autant plus, la structure de l'offre n'a pas fait montre de changements, sans pour autant être en mesure de suivre le rythme d'évolution de la demande. Néanmoins, la production animale de la région a fortement augmenté suite à des progrès remarquables, quoique les parts relatives de la viande de petits ruminants et du lait dans la production animale aient baissé, au profit de la viande de volaille, des œufs et du poisson. Dans ce passage, l'accent a été mis aussi sur la place des industries agroalimentaires, qui sont orientées vers la première transformation, ce qui dénote d'un effort faible de valorisation de la production, en dépit d'une augmentation dans le volume produit.

Le rapport souligne aussi le caractère contraignant des conditions physiques et climatiques. En effet, à côté de la faiblesse de la ressource sol, les terres cultivables semblent atteindre leur limite de saturation. Les sols de la région sont soumis à un processus de fragilisation lié à l'érosion et à la dégradation. Parallèlement, la contrainte liée à l'eau s'impose de plus en plus. Enfin, cette section met en exergue le manque de capacité de la production agricole à couvrir les besoins de la région. Le dernier chapitre aborde le problème de déficit alimentaire qui ne cesse de s'accroître. Un déséquilibre aussi bien quantitatif que qualitatif caractérise la production qui n'a pas suivi l'évolution des besoins. Le phénomène de dépendance a continué à s'enfoncer et progresser pour atteindre 40%, soit 4 calories sur 10 sont importées. Cette dépendance est beaucoup plus accentuée en céréales, faisant de l'Afrique du Nord-Moyen Orient le plus grand importateur net mondial de cette denrée. En outre, la région exprime aussi une

dépendance en oléo-protéagineux qui est en relation avec les besoins de l'alimentation humaine en huiles végétales et en tourteaux de soja pour l'alimentation animale. Le passage d'un exportateur net en tourteaux d'oléo-protéagineux à importateur net est manifeste.

Au niveau des échanges, le niveau d'intégration à l'échelle régionale demeure réduit. Le commerce intra-régional est faible, mais les approvisionnements commencent à se diversifier. Parallèlement aux fournisseurs traditionnels, de nouveaux acteurs sont impliqués, à l'instar des pays de l'ex-URSS où la montée en puissance de leurs exportations vers la région devient de plus en plus remarquable. Enfin, l'étude met en évidence les composantes de la dépendance alimentaire qui caractérise la région, résultat d'un déséquilibre structurel entre la production et la consommation et qui s'est creusé en raison de l'amélioration quantitative du régime alimentaire et de l'accroissement de la population d'autre part. L'accent est mis sur le manque de la réponse de l'offre agricole, qui n'a pas amélioré ses performances en vue de pouvoir répondre aux enjeux démographiques et nutritionnels de la région. Les rendements enregistrés demeurent faibles et variables dans les pays où la capacité à étendre les superficies irriguées est fortement limitée. Malgré une augmentation notable de la production, les niveaux enregistrés reflètent une faiblesse des politiques agricoles à résoudre les problèmes d'accès aux ressources sol et eau, en plus d'un épuisement des terres cultivables. Les auteurs soulignent l'étroitesse des marges de manœuvre pour faire face à la dépendance alimentaire, en particulier en matière

de céréales et d'oléo-protéagineux, alors que du côté de l'offre, la seule issue envisageable passe par une amélioration des rendements et une mobilisation plus efficace des terres cultivées. Enfin, l'étude signale que la région fait face à de grands défis dans un contexte marqué par un cadre géopolitique complexe et particulièrement mouvant et par des incertitudes liées au dérèglement climatique, qui ne sont pas exemptes d'effets sur la productivité agricole.

Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des évènements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Du 06 janvier au 09 janvier 2016

Kef /Tunisie. Salon de l'Agriculture.

Du 07 janvier au 10 janvier 2016

Novi, MI / USA. ULTIMATE FISHING SHOW - DETROIT Salon de la pêche, des bateaux et du matériel de pêche.

Du 11 janvier au 17 janvier 2016

Gizeh / Egypte. International Symposium On In Vitro Culture and Horticultural Breeding Symposium international de la culture in vitro et de l'horticulture.

Du 12 janvier 2016

Angers (49) / France. Vegepolys Symposium Demain, quelles variétés fruitières ? Salon international sur les innovations et perspectives des variétés fruitières.

Du 14 janvier au 16 janvier 2016

Kram / Tunisie. SIET Salon International de l'Environnement Tunisie 2016.

Du 15 janvier au 17 janvier 2016

UTICA / Tunisie. Salon des produits naturels et des produits à base de plantes.

Du 18 janvier au 21 janvier 2016

Abu Dhabi / Émirats Arabes Unis. International Water Summit Sommet international de l'eau.

Du 29 janvier au 01 février 2016

Paris /France. Vivez Nature Paris Salon de l'agriculture biologique et des produits au naturel.

Du 03 février au 05 février 2016

UTICA / Tunisie. Salon de création des projets.

Du 09 février – 11 février 2016

Tulare, CA / USA. World AG Expo Salon agricole international. WORLD AG EXPO est un salon international pour les produits, technologies et équipements de l'industrie de l'agriculture.

Du 11 février – 14 février 2016

Djerba / Tunisie. Med Expo Salon de l'Environnement et de l'énergie.

Du 27 février au 06 mars 2016

Porte de Versailles/ France. SIA Salon International de l'Agriculture.

Du 10 mars au 13 mars 2016

Tarbes /France. Salon International de l'Agriculture.

Du 16 mars au 19 mars 2016

Djerba / Tunisie. Leader Expo Salon International des technologies agricoles et de la pêche.



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web : <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn